

EnBref

N° 4 - octobre 2003

Approches régionales pour la prévention des conflits en Afrique Le soutien européen aux processus africains

Lindsay Alexander, Adam Higazi, James Mackie, Javier Niño-Perez et Andrew Sherriff

Introduction

CERTAINS LEADERS AFRICAINS METTENT ACTUELLEMENT AU POINT ET ENCOURAGENT UN NOUVEL AGENDA DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ, PAR LA VOIE DE L'UNION AFRICAINE (UA), DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD) ET DES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES. CETTE DÉMARCHE N'EST PAS RESTÉE LETTRE MORTE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DONT L'ÉTAT D'ESPRIT EST DE PLUS EN PLUS RÉCEPTIF. PREMIÈREMENT, COMPTE TENU DE LEURS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT, ET SOUCIEUX D'AMÉLIORER L'IMPACT DE LEUR SOUTIEN EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, LES BAILLEURS DE FONDS SONT TOUT DISPOSÉS À SOUTENIR LES INITIATIVES AFRICAINES PROMETTEUSES, AFIN DE RÉDUIRE LA FRÉQUENCE DES CONFLITS SUR LE CONTINENT. DEUXIÈMEMENT, LA DÉCLARATION DE « GUERRE AU TERRORISME » ANNONCÉE PAR LES ÉTATS-UNIS A SUSCITÉ L'INQUIÉTUDE QUE LES CONFLITS EN AFRIQUE POURRAIENT BIEN GÉNÉRER UN TERREAU FERTILE ET DES « VOIES D'APPROVISIONNEMENT » POUR LE TERRORISME. C'EST POURQUOI LA COMMUNAUTÉ AFRICAINE ET INTERNATIONALE FONT PLUS QUE JAMAIS PREUVE D'UNE ATTENTION ACCRUE À L'ÉGARD DES CONFLITS QUI SÉVISSENT SUR CE CONTINENT.

L'Union européenne, pour sa part, a continué à œuvrer dans le sens des avancées politiques proposées depuis 2000 en matière de conflits. Outre sa participation active au débat, l'UE a fait preuve de sa volonté d'appuyer les initiatives africaines à l'aide d'un soutien financier. Au sommet de l'Union africaine tenu à Maputo, l'UE a exprimé son engagement en matière de prévention des conflits en entamant des discussions avec les leaders africains sur une facilité de soutien à moyen terme à cette fin, avant même que l'encre n'ait séché au bas du contrat accordant un premier don² de 10 millions d'euros à l'Union africaine pour la prévention des conflits. Auparavant, à la mi-2002, la Commission européenne a proposé que la prévention des conflits figure parmi les

secteurs susceptibles de bénéficier d'un soutien du Fonds de développement européen (FED) au titre des quatre programmes indicatifs régionaux (PIR) des régions ACP d'Afrique.

Une ouverture sans précédent

Il va sans dire que l'UE est familière de la notion d'approches régionales en matière de prévention des conflits et de stabilité structurelle. Ne s'est-elle pas elle-même bâtie sur le principe que le développement de la coopération régionale, la réduction des disparités entre pays et communautés, et l'encouragement des échanges sont les meilleurs moyens d'éviter les conflits en Europe ? L'UE est également le partenaire de l'Afrique le plus important, à la fois sur le plan politique, en termes d'histoire et de présence partagées, et d'engagement sur le terrain, et sur le plan économique, grâce au commerce, au développement et à l'assistance humanitaire. La Commission européenne est par conséquent un partenaire naturel de l'Afrique pour ce qui est du soutien aux approches régionales en matière de prévention des conflits.

La simultanéité de ces diverses initiatives et divers débats en Afrique et en Europe a créé un climat d'ouverture sans précédent qu'il faut maintenant traduire en programmes de prévention des conflits sur le terrain. Pratiquement, il faut donc concrétiser la politique dans les faits, au niveau régional, afin de soutenir les actions prévues par les PIR. Au cours de l'année à venir, des représentants des pays africains et de l'UE agiront de concert, à l'échelle du continent, pour transcrire cette démarche en pratique, avec la participation d'un certain nombre d'acteurs non étatiques capables et désireux d'y contribuer.

Cet *En Bref* dresse le décor dans lequel les acteurs impliqués s'efforceront de traduire les approches régionales émergentes en matière de prévention des conflits concrètement et sur le terrain. Pour commencer, il exposera brièvement l'approche régionale en matière de prévention des conflits. Il abordera ensuite le nouveau contexte, à la fois africain et international, dans lequel s'inscrit actuellement la prévention des conflits. Le document présentera enfin la politique de l'UE en matière de prévention des conflits et

INTERNATIONAL ALERT

International Alert¹ est une organisation non étatique indépendante qui analyse les raisons des conflits à l'intérieur des pays, fait place au dialogue et à la médiation et aide à développer les compétences nécessaires à la résolution non violente des conflits. International Alert travaille au niveau régional en Afrique, Eurasie, Asie du Sud et Amérique Latine, conduit des recherches et fournit des conseils axés sur les aspects politiques et techniques dans le but de promouvoir une paix durable.

International Alert
346 Clapham Road
Londres SW9 9AP, Royaume-Uni

Tél. +44 (0) 20 7627 6800
Fax +44 (0) 20 7627 6900

Site Internet www.international-alert.org

Courriel lalexander@international-alert.org



EUROPEAN CENTRE FOR DEVELOPMENT POLICY MANAGEMENT
CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

les instruments dont elle dispose, examinant comment ceux-ci sont susceptibles d'être employés pour permettre aux initiatives des Africains d'enrayer les conflits. La dernière section, intitulée « les étapes suivantes », porte sur la traduction de ces concepts en approches pratiques directement utilisables pour la formulation de politiques et la prospective.

Pourquoi une approche régionale ?

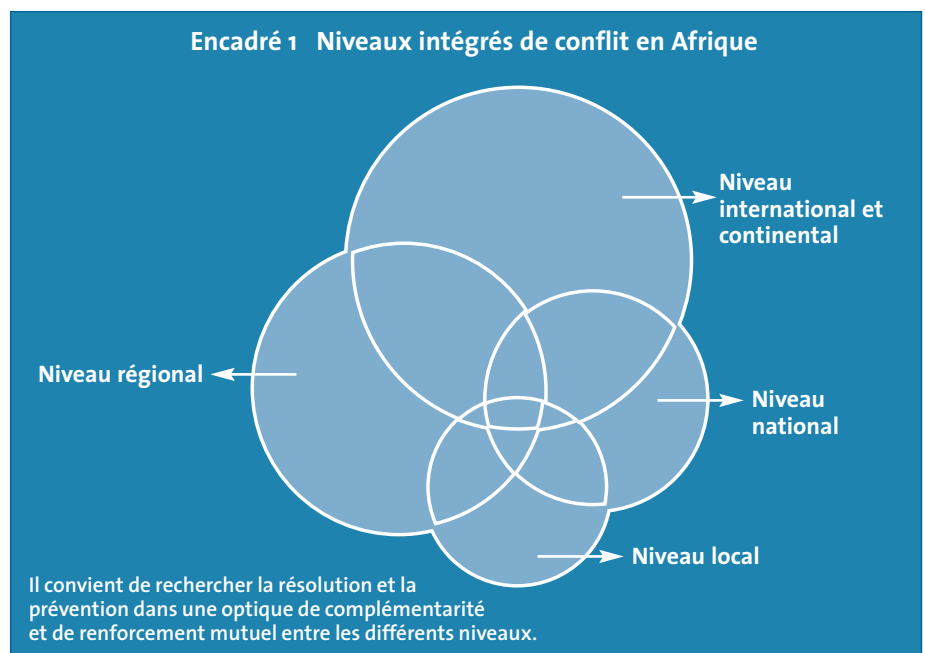
En Afrique, les conflits ont eu un impact considérable sur la lutte contre la pauvreté, allant jusqu'à hypothéquer les perspectives de stabilité structurelle et de développement durable à long terme du continent. Les conflits ont entraîné la mort de millions de personnes, infligé des blessures et des exactions sans mesure, et gâché un nombre incalculable de vies humaines. La destruction collatérale de ressources matérielles a entraîné un recul en arrière pour les programmes de développement économique et social fondamentaux qui sont d'une importance capitale pour combattre la pauvreté et promouvoir la stabilité sur le continent.

En Afrique, les conflits ont toujours eu des imbrications régionales. Depuis les années quatre-vingt en particulier, c'est la portée et la nature des liens inter-régionaux et mondiaux qui ont changé. On a acquis aussi une meilleure compréhension de la dynamique régionale des conflits, qui se reflète de plus en plus dans les politiques de l'UE et de ses États-membres. Des conflits, strictement interétatiques à l'origine, s'enveniment souvent à cause d'une forte teneur transfrontalière, et finissent par déstabiliser des régions entières. Des groupes armés, dont des enfants soldats, sont recrutés sous la contrainte et emmenés combattre au-delà des frontières. L'exploitation et le commerce des ressources naturelles alimentent les conflits au niveau régional. Les armes légères et les ressources financières franchissent les frontières, et les habitants sont contraints d'abandonner leur foyer pour échapper à la violence, à la famine et à l'injustice, grossissant le nombre des réfugiés. Au cours de la décennie écoulée, les conflits intervenus notamment dans la République démocratique du Congo, au Libéria, au Soudan et en Angola comportaient tous une forte teneur régionale. Ils ont collectivement entraîné quatorze pays africains dans la spirale de la violence.

Si les causes et les conséquences de ces conflits sont régionales, il importe que les solutions le soient aussi. Les gouvernements africains prennent de plus en plus conscience de la nécessité de réagir quand des conflits éclatent dans les pays avoisinants. Pour ce faire, et sans pour autant s'immiscer dans les affaires intérieures de leurs voisins, ils font le plus souvent appel à l'intervention des orga-

nisations régionales, dans l'intérêt général (voir notamment le rôle de l'IGAD dans le processus de médiation entre l'Érythrée et l'Éthiopie, le rôle de la SADC dans les négociations de paix en cours en RDC, et les interventions de la Cedeao en faveur du maintien de la paix au Libéria). Cependant toutes les régions d'Afrique ne disposent pas d'une organisation régionale appropriée. Lorsqu'une telle structure existe, celle-ci n'a pas nécessairement la capacité et la légitimité lui permettant d'influer positivement sur la paix et le développement de la région. L'UE, l'UA et d'autres institutions africaines doivent par conséquent adopter une perspective régionale élargie qui, dans une optique de prévention des conflits, vise à recueillir l'adhésion de tous les acteurs concernés, y compris la société civile, les milieux d'affaires locaux et multinationaux, et les parlementaires.

mesures propres à réduire les tensions et à promouvoir la stabilité structurelle. Dans une perspective dépassant le niveau régional, les gouvernements africains ont incité l'UA à créer des programmes de prévention des conflits, susceptibles de conférer appui et autorité aux actions des organismes régionaux. On assiste à la mise en place, à cette fin, de l'épine dorsale d'une stratégie intégrée de prévention des conflits allant de l'échelon local et national jusqu'à l'échelon régional et continental. Qui plus est, grâce à ses programmes indicatifs nationaux (PIN) et régionaux (PIR), et maintenant avec ses contributions à l'UA, l'UE est en mesure de fournir un soutien à tous ces niveaux. À plus long terme, l'UE peut soutenir les efforts des pays africains en s'attaquant à des facteurs externes susceptibles d'alimenter les conflits. Ainsi, l'UE peut s'atteler à la lutte contre le commerce des armes légères produites hors



Source: A resource pack for conflict-sensitive approaches to humanitarian assistance, development and peace-building, APFO, CECORE, CHA, FEWER, International Alert, Saferworld, à paraître.

Une approche régionale inscrite dans un cadre intégré

Les leaders africains sont désormais tout à fait convaincus de la nécessité de prendre des mesures de prévention des conflits au niveau régional. Il convient toutefois de n'y voir qu'une réponse intégrée partielle. Alors que les conséquences des conflits se font surtout sentir aux niveaux local et régional, leur prévention et leur résolution appellent une réponse efficace, intégrée et mutuellement stabilisante, fortement articulée à tous les niveaux, notamment au plan régional.

Divers gouvernements et acteurs ont aussi essayé de promouvoir la prévention des conflits au niveau du pays, et localement. Ainsi, un certain nombre de documents de stratégie de pays africains, élaborés dans le cadre d'un financement du FED, proposent de soutenir la bonne gouvernance et d'autres

du continent et contribuer à ce que la population dans son ensemble, et pas seulement les personnes qui alimentent directement les conflits, bénéficie du commerce international des ressources de l'Afrique (en faisant échec au commerce des « diamants sales » par exemple). Il est clair que les approches régionales des conflits, pour être efficaces, devraient être considérées comme un niveau de soutien parmi d'autres, au sein d'une approche d'ensemble étroitement intégrée. Y parvenir constitue un enjeu de taille pour les décideurs africains et européens.

S'attaquer aux causes autant qu'aux symptômes

Les décideurs ont fini par admettre que, pour être efficace, la prévention des conflits ne peut pas être appréhendée seulement en termes d'état de droit ou d'intervention

militaire intérieure (y compris la gestion des crises). Pour comprendre l'origine, les causes et la dynamique d'un conflit, qui sont souvent multiples et complexes, il faut des analyses solides. L'accès inégal aux ressources nationales et naturelles, les opportunités et le pouvoir politiques, de même que la prolifération des armes légères, sont autant de facteurs parmi d'autres qui perpétuent les conflits sur le sol africain. Ce sont généralement des questions de ce type qui sont à l'origine d'injustices ou de griefs bien réels, ou perçus comme tels, entre des groupes identitaires, et qui peuvent dégénérer en violences ethniques, par exemple. Ces facteurs résultent aussi de problèmes structurels dus à la faiblesse de la gouvernance et à la mauvaise gestion économique ; citons, notamment, l'absence de garantie en matière de sécurité, le poids de la dette, l'impopularité des politiques macro économiques, la carence des services sociaux et la dégradation des termes de l'échange.

Ces interdépendances impliquent que les stratégies de prévention des conflits peuvent être une composante récurrente de nombreux aspects de la politique nationale, à la fois en réaction aux conflits existants et par anticipation sur les sources de conflits potentielles, grâce à des mesures claires et ciblées à différents niveaux. Les stratégies et les activités de prévention des conflits doivent inclure des mesures de développement économique et social plus larges, qui devraient se refléter dans l'élaboration des politiques, dans la programmation et même dans la terminologie employée (voir encadré 2).

Une bonne stratégie implique d'accroître la participation et l'appropriation dans l'analyse des conflits et dans l'action préventive, quoique cela ne diminue en rien la responsabilité des institutions et des décideurs nationaux. En réalité, une approche élargie et exhaustive doit être soutenue au niveau national, niveau où une politique responsable demeure essentielle pour que la prévention des conflits soit efficace. Par contraste, les conflits violents sont exacerbés, voire provoqués, le plus souvent, par la faiblesse des structures étatiques et la médiocrité de la gouvernance ; et ils peuvent se prolonger ou s'aggraver du fait même qu'ils affaiblissent l'État. Il faut des structures étatiques fortes et transparentes pour résoudre les conflits par des voies pacifiques. Cependant, en raison du caractère régional accru des conflits, le rôle de l'État, à la fois source du conflit et acteur principal de sa prévention et de sa résolution, connaît un certain effritement.

Les acteurs non étatiques jouent un rôle important dans les conflits actuels en Afrique, tout particulièrement dans les pays où l'État est faible. Or leur intervention peut s'avérer positive ou négative, selon qu'ils alimentent le conflit ou, au contraire, qu'ils contribuent à le résoudre ou à l'éviter. Il convient dans tous les cas que leur rôle, de même que leur contribu-

tion positive éventuelle, soit pris en compte dans les politiques.

L'appropriation et la participation locale rendent les stratégies de prévention des conflits plus efficaces. Cette approche constitue aussi un des principes de base de l'Accord de Cotonou, qui requiert la participation des acteurs non étatiques à la coopération au développement. Ceux-ci représentent un des aspects essentiels d'une politique globale mais, en même temps, leur participation dans le processus politique doit être soigneusement gérée. Plus particulièrement, il faut considérer leurs relations à la fois avec l'État et entre eux. Dans les régions affectées par des conflits et dans les États fragiles, des antagonismes peuvent exister entre différents groupes, ce dont la politique doit tenir compte. En outre, la politique doit être coordonnée à différents niveaux, impliquant les divers acteurs de façon appropriée. Ainsi, les causes « structurelles » du conflit devront probablement être abordées au moyen d'une politique nationale. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que, pour que celle-ci soit efficace, les pressions ou la participation directe de la société civile sont indispensables. Un ensemble de parties prenantes, large et représentatif à la fois, est nécessaire pour obtenir des résultats positifs en matière de prévention des conflits.

La nouvelle donne africaine

Des avancées sur la voie d'un cadre institutionnel intégré

En Afrique, le contexte politique est en cours de mutation. Un nouvel élan se manifeste de l'intérieur pour mettre un terme aux conflits qui prolifèrent sur le continent. De nombreuses initiatives mettent en avant la prévention des conflits et une volonté politique novatrice de résoudre les questions génératrices de tensions est apparue. L'évolution du cadre institutionnel est particulièrement perceptible dans les mécanismes de prévention des conflits de l'Union africaine, et dans l'attention accordée aux différents aspects des conflits par le NEPAD, et de plus en plus souvent par les communautés économiques régionales (CER). Tout aussi importantes sont les organisations de la société civile qui ont développé des programmes afin de s'attaquer aux conflits dès leur origine ou à d'autres niveaux. La diversité grandissante d'organisations et d'initiatives africaines qui traitent désormais des questions relatives aux conflits (au niveau supranational, régional, et non étatique) illustrent le processus de changement qui doit bénéficier de l'appui des décideurs et du soutien des bailleurs.

Encadré 2 Terminologie : quelques définitions

Le manque de clarté et les différences d'interprétation des termes relatifs à la prévention des conflits sont autant d'obstacles qui empêchent de faire progresser une culture de sensibilisation à la problématique des conflits. Les définitions de certains termes utilisés dans ce document figurent ci-dessous.

Approche régionale de la prévention des conflits : *idée selon laquelle la dynamique des conflits (causes, impact et résolution) procède d'un contexte régional. Parallèlement, cette approche s'efforce d'inscrire la dynamique des conflits régionaux dans un contexte local, national, sous-régional, continental et international. On classe les différentes régions d'Afrique en Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale (y compris la région des Grands Lacs) et Afrique australe. L'Union du fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest, est un exemple de sous-région.*

Prévention des conflits : *activités à long-terme ayant pour but de réduire des tensions structurelles ou de prévenir le déclenchement, l'escalade ou la récurrence de la violence (EPLD, 2002). La prévention des conflits englobe toute la gamme des activités concourant à cet objectif, y compris l'alerte rapide, la gestion des crises, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, et la gestion, la résolution et la transformation des conflits.*

Gestion des crises : *mise en œuvre coordonnée et opportune de mesures et d'actions spécifiques, politiques, diplomatiques, économiques ou sécuritaires, en réponse à une situation menaçant*

la paix. L'objectif est de réduire la tension, d'éviter l'escalade à la violence et de contribuer à créer les conditions dans lesquelles le règlement pacifique d'un conflit armé ou d'un conflit potentiel est susceptible d'être réalisé (EPLD, 2002). La gestion des crises, pour être efficace, doit être programmée et menée dans le souci majeur de contribuer à une transition vers la paix et la sécurité à long terme.

Société civile : *la société civile existe hors de la famille, du marché ou de l'État. Elle représente les citoyens de la société (individus ou organisations), à l'exception du gouvernement, de l'administration publique ou du secteur commercial, dont l'action vise à promouvoir des questions ou des intérêts généraux ou spécifiques, dans un cadre non lucratif et non militarisé. La société civile peut comprendre des organisations non gouvernementales, des organisations de citoyens, des associations de femmes, des organisations de jeunes, des représentants des populations indigènes, des syndicats (collectifs de travailleurs), des organisations religieuses et les médias.*

Acteurs non étatiques : *citoyens de la société (individus ou organisations), hors du gouvernement ou de l'administration publique, qui œuvrent en faveur de questions d'intérêt général ou spécifique. Les acteurs non étatiques englobent la société civile ainsi que des acteurs du secteur commercial, des entreprises à but lucratif par exemple, et aussi, le cas échéant, des groupes militarisés non étatiques.*

La cohérence des différentes actions et la façon dont elles s'articulent pour se renforcer mutuellement est un point crucial. Le cadre général est proposé par l'UA, qui a adopté dans son Acte constitutif une position proactive concernant la prévention des conflits, et qui est en train d'incorporer un fort pilier paix et sécurité dans son action. En tant qu'institution montante du continent, l'UA s'est donné pour objectif d'œuvrer en faveur des capacités des CER en matière de paix et de sécurité, de les renforcer, et de favoriser la participation de la société civile aux initiatives de prévention des conflits. Cet objectif dénote d'un changement par rapport au principe de non-intervention défendu précédemment par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et laisse entrevoir des opportunités plus nombreuses permettant de promouvoir la prévention des conflits à différents niveaux.

Au niveau institutionnel, le mandat légal du Conseil de paix et de sécurité de l'UA élargit la portée des efforts concertés en faveur de la prévention des conflits et des stratégies de réponse collective destinées à contrer les gouvernements fauteurs de tensions. La direction pour la paix et la sécurité, en qualité d'organe exécutif du conseil, comprend à la fois un Centre de gestion des conflits et une division opérationnelle de soutien à la paix. Par ailleurs, le projet de création d'une force africaine prépositionnée (ASF) doterait l'UA, à partir de 2010, d'une capacité militaire permettant de soutenir la gestion des crises ou les opérations consécutives à des accords de paix.

Mis à part ces structures formelles, l'UA possède deux programmes spéciaux qui concernent les aspects relatifs à la prévention des conflits. La Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) est un mécanisme de contrôle dont l'objectif est de responsabiliser les leaders africains et d'accroître la transparence de leurs actions. La CSSDCA, inspirée par la société civile africaine, a été par la suite adoptée par l'UA. Le NEPAD, quant à lui, résulte d'une initiative des leaders africains, proposée à l'origine au G8 et intégrée par la suite à l'UA. En réalité, le NEPAD est un compromis entre les pays d'Afrique et la communauté internationale des bailleurs de fonds, au sein duquel les leaders africains en personne entreprennent des actions concertées pour s'attaquer aux problèmes majeurs du continent, les conflits en particulier, à condition que la communauté des bailleurs renforce son soutien en faveur du développement de l'Afrique. L'un des aspects novateurs du NEPAD réside dans son mécanisme MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs) qui devrait permettre de réduire de façon considérable certaines causes de conflits. Il s'agit d'un processus volontaire dans le cadre duquel les États africains se soumettent à une évaluation en matière de gouvernance, effectuée par d'autres membres du MAEP. Une fois mis en route, ces programmes pourraient avoir

des implications majeures pour la capacité de l'Afrique à traiter les problèmes de gouvernance et à réduire les sources de conflits.

Intérêt et soutien de la communauté internationale

L'UE en tant que telle, de même qu'un bon nombre de ses États membres, compte parmi les principaux bailleurs qui manifestent leur intérêt et leur soutien à l'UA émergente. Au sein du G8 aussi un intérêt pour le NEPAD, prudent mais durable, a été exprimé. Pour l'UE et certains autres donateurs, ce sont surtout les aspects de l'action de l'UA relatifs à la paix et à la sécurité qui ont attiré l'attention et les premiers apports substantiels de ressources. Ceci tend à faire penser que la communauté internationale des donateurs est prête et désireuse de soutenir les efforts des Africains eux-mêmes pour établir des structures permettant de prévenir les conflits au niveau du continent.

Les États membres de l'UE, bien que beaucoup plus réticents que par le passé à s'impliquer militairement pour trouver des solutions aux conflits en Afrique, ont néanmoins manifesté ces dernières années la volonté de fournir un soutien militaire spécifique. La première force sous l'égide de l'UE vient en effet d'être déployée dans le cadre d'une action de soutien ponctuel dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Toutes ces initiatives s'inscrivent clairement dans un cadre africain, combinant à

la fois des éléments d'action des leaders africains, des organisations régionales, de l'UA et dans certains cas des Nations unies. Étant donné l'accroissement des capacités de l'UA et le renforcement du cadre qu'elle propose, il devrait être plus facile à l'avenir, et progressivement moins indispensable, de cibler le soutien externe, compte tenu du fait que les nations africaines utiliseront ce cadre pour désamorcer les conflits par leurs propres moyens.

Même les États-Unis, peu enclins à intervenir directement depuis la débâcle somalienne, ont reconsidéré leur soutien éventuel, admettant que les tensions et les conflits constituent un terrain propice au terrorisme. Mais comme les événements récents entourant le départ de Charles Taylor du Libéria l'ont montré, ils ont adopté eux aussi une approche prudente, gardant un profil bas et laissant les institutions et les leaders africains prendre en mains et gérer la situation à leur façon.

Bien que l'intérêt et le soutien récents pour les initiatives menées par les pays d'Afrique constituent une avancée importante, l'attention est restée principalement centrée sur les réponses militaires, en termes de gestion des conflits. Ces considérations ne devraient pas éclipser toute action engagée ou future de l'UE, de ses États membres et d'autres institutions internationales, en matière de prévention des conflits à long terme, au moyen, notamment, d'interventions de développement, d'encouragement à la bonne gouvernance et de critères de respects des droits de l'homme, de contrôle des armes légères illicites et de l'exploitation des ressources.

Encadré 3 Le Forum parlementaire pour la paix de la région des Grands Lacs

AMANI est un forum régional interparlementaire pour la paix, fondé en 1998 par un groupe de parlementaires de la région des Grands Lacs. Il est un instrument régional à la fois de dialogue et de partage d'analyses, et d'encouragement à la solidarité entre les parlementaires de la région. Il a pour objectif d'augmenter la capacité et le rôle des parlementaires dans le rétablissement de la paix dans la région. Pour ce faire, AMANI a établi des antennes nationales dans les six pays membres (Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie et Kenya), il organise des rencontres interparlementaires régulières, et il entreprend des initiatives de paix inspirées par les délégations régionales d'élus. Ainsi deux rencontres de dialogue interparlementaire ont récemment été organisées entre des députés ougandais et rwandais, de même que des missions de recueil d'informations concernant des communautés affectées par les conflits, suivies d'opérations de lobbying. Voir les rapports d'AMANI sur les missions de recueil d'informations sur les conflits urbains au Kenya et la carte des conflits sur le site <http://www.international-alert.org/publications.htm#lakes>

Le cadre régional

Le rôle des CER est l'une des composantes du changement institutionnel en Afrique. Bien que conçue surtout pour les besoins de l'intégration économique régionale, la prévention des conflits s'est rapidement hissée au rang de question d'importance majeure pour les CER. Parmi ces dernières, la Cedeao et l'IGAD, en particulier, disposent d'instruments de prévention des conflits qui sont déjà mis en place. D'autres admettent que la prévention des conflits est une question pertinente mais sont pour le moment incapables de développer des stratégies efficaces qui permettraient de déboucher sur la mise en œuvre de politiques.

Les CER possèdent des capacités extrêmement différentes. En effet, alors que le développement de capacités pour la prévention des conflits devrait être une préoccupation majeure, il faut bien admettre qu'il est difficile d'y parvenir de manière simple et traditionnelle. Les rôles et le fonctionnement des différentes CER déterminent dans une large mesure leur propension à être efficaces en matière de prévention des conflits. De surcroît, les relations entre les différentes CER sont rendues plus complexes par leurs appartenances multiples ; c'est pourquoi la

duplication induite des rôles et des capacités est un écueil à éviter. Ces éléments requièrent une évaluation permettant de déterminer quelles organisations pourraient être les mieux positionnées pour mettre en œuvre des mesures de prévention des conflits et la coordination indispensable entre elles. L'UA est profondément convaincue de l'importance de ces questions. Étant donné que sa stratégie conçoit le régionalisme comme une plateforme appropriée pour la coopération continentale, elle a entamé un processus de dialogue avec les CER afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation de leur rôle et de leurs politiques. Son objectif est d'établir des liens verticaux entre les CER et l'UA, et des liens horizontaux entre les différentes CER.

Impliquer d'autres acteurs

Les acteurs non étatiques sont quelquefois en mesure d'agir efficacement au niveau régional, dans des circonstances jugées difficiles par les organisations d'État. Certaines initiatives mettent déjà en évidence l'efficacité potentielle de la coopération régionale dans un mode de fonctionnement non étatique. Le Forum parlementaire pour la paix de la région des Grands Lacs (forum AMANI) est un bon exemple de structure régionale qui développe une prise de conscience des dimensions transfrontalières des conflits en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, et qui adopte une approche régionale de renforcement de la paix (encadré 3).

Intégration dans l'agenda africain pour la paix et la sécurité

Utiliser le cadre de politique de l'UE pour la prévention des conflits

Dans les limites du nouveau cadre économique et politique panafricain, et du nouvel agenda européen en matière de sécurité,

Encadré 4 Documents d'orientation de l'UE en faveur d'une approche régionale de la prévention des conflits.

- *Accord de partenariat de Cotonou entre l'UE et les pays ACP (juin 2000)*
- *Communication de la Commission sur la prévention des conflits (avril 2001)*
- *Position commune sur la prévention des conflits en Afrique (mai 2001)*
- *Conclusions du Conseil « Développement » (mai 2002)*
- *Communication de la Commission sur le dialogue UE-Afrique (juin 2003)*

l'assistance extérieure de l'UE, en particulier les volets commerce, développement et politique extérieure, est de plus en plus orientée vers le soutien de l'intégration économique et politique régionale dans les pays ACP et dans d'autres pays en développement. L'approche régionale en matière de prévention des conflits s'est vu elle aussi octroyer une place prépondérante à l'ordre du jour et elle fait partie intégrante des principaux documents d'orientation de l'UE (encadré 4).

L'UE dispose de toute une gamme d'instruments, issus de l'Accord de Cotonou ou parallèles à cet accord, permettant de soutenir l'approche régionale de la prévention des conflits en Afrique (encadré 5).

Le Fond européen de développement (FED) est le mécanisme principal ACP-UE de soutien financier à la prévention des conflits. En 2002, la programmation régionale du 9e FED pour l'Afrique a inscrit la prévention des conflits parmi les domaines de coopération. Les PIR sont les documents de programmation de la coopération ACP-UE à l'échelon régional, dans lesquels la prévention des conflits figure systématiquement en tant que domaine de coopération « hors concentration de l'aide ». À ce titre, la prévention des conflits bénéficie d'un financement moins important que les programmes « de concentration » (à savoir projets d'infrastructures régionales majeurs ou de soutien à l'intégration économique régionale). Cependant, cela ne signifie pas pour autant qu'elle se voit accorder une priorité politique inférieure. Dans de nombreuses régions, les crises politiques peuvent freiner, voire empêcher, les processus d'intégration économique. L'UE a décidé de négocier les PIR avec cinq « organisations régionales mandatées » choisies par le groupe ACP. En consultation avec les organisations mandatées, les programmes régionaux seront développés conjointement avec la DG du développement (les unités géographiques et régionales et les délégations), AidCo et la DG des relations extérieures, la responsabilité de la mise en œuvre incombant à AidCo.

Avec l'aide de la Commission européenne, les cinq institutions régionales sont en train d'élaborer des stratégies de prévention des conflits pour leur propre région, dans le cadre des PIR. L'encadré 6 illustre les avancées relatives aux différents aspects de la prévention des conflits.

L'engagement de l'UE : enjeux et opportunités

Les engagements et les mécanismes institutionnels de l'UE sont donc en place pour la mise en œuvre de cadres régionaux en Afrique d'ici à la fin de 2004, ce qui reflète les avancées considérables de l'approche adoptée par l'UE en matière de prévention des conflits en Afrique. Cependant, certains obstacles demeurent. À ce stade décisif de la programmation des PIR en Afrique, et

compte tenu des révisions à mi-parcours des programmes régionaux prévues en 2004, il faut procéder à une analyse des enjeux actuels de l'engagement de l'UE, et des occasions potentielles de mise en pratique d'une approche régionale de la prévention des conflits.

En termes d'approche holistique, il importe d'analyser l'engagement régional de l'UE en matière de prévention des conflits, en fonction des différents acteurs sur le terrain (UA, organisations régionales, parlementaires, gouvernement local et société civile). Cependant, ces niveaux d'engagement ne doivent pas être considérés indépendamment les uns des autres. Force est de constater que la plupart des véritables enjeux des troubles de la paix et de la sécurité en Afrique (et la plupart de leurs solutions) résident dans leurs interconnexions.

Soutenir l'Union africaine

L'UA est l'instance continentale sous l'égide de laquelle la paix régionale et les programmes de sécurité peuvent être coordonnés.

Encadré 5 Instruments UE soutenant une approche régionale en matière de prévention des conflits

- **9e Fonds européen de développement.** *C'est par le canal du FED que transite la majeure partie de l'aide de l'UE à l'Afrique, les PIR complétant les PIN (ces deux types de programmes sont basés sur les documents de stratégie régionaux et par pays).*
- **Instruments politiques.** *Les instruments de la politique extérieure et de sécurité commune de l'UE (PESC) englobent dialogue politique, déclarations, missions de la troïka, démarches, actions conjointes, envoyés spéciaux et prises de positions communes.*
- **Mécanisme de réaction rapide.** *Conçu pour renforcer la capacité de l'UE à intervenir rapidement et efficacement, dans la gestion civile des crises, le MRR couvre différents domaines, notamment la police, l'état de droit, l'administration civile et la protection civile.*
- **Coopération commerciale.** *La coopération commerciale est considérée comme un des volets de l'intégration économique régionale.*
- **Initiatives relevant du pilier Justice et affaires intérieures.** *Par exemple la lutte contre le terrorisme et la politique d'asile et d'émigration.*
- **Lignes budgétaires en faveur du développement.** *Elles complètent la coopération officielle ACP-UE en Afrique, et constituent un instrument de soutien ciblé en faveur de la paix et du développement. Elles couvrent l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), la sécurité alimentaire et le cofinancement des ONG.*

donnés. Le Programme indicatif de travail sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (2002-2003) vise à renforcer l'interaction de l'UA avec les organisations régionales africaines, en matière de mise en œuvre de la prévention des conflits et d'opérations de maintien de la paix. En avril dernier, l'UE a accordé un soutien de 10 millions d'euros à l'agenda pour la paix et la sécurité de l'UA, plus particulièrement en faveur de l'action sur le terrain, tel le renforcement de la présence de l'UA dans les zones de conflit. Cet appui financier vient à point nommé, mais d'autres instruments peuvent aussi être mobilisés pour soutenir le rôle de l'UA.

Un nouveau souffle pour le dialogue UE-Afrique. L'incertitude a persisté au sujet de la reprise du dialogue UE-Afrique sous forme de sommets, depuis le report du second sommet UE-Afrique à Lisbonne en avril dernier. Il est nécessaire d'instaurer un mécanisme de dialogue rapide et efficace, pour rendre compte de la dynamique des conflits régionaux. La rencontre de la triade de l'UE et de l'UA à Maputo a marqué un pas en avant. Il conviendrait toutefois, pour stimuler le dialogue, de mettre au point une série de processus de rencontres flexibles qui permettraient d'aborder différentes questions, selon des agendas spécifiques, et avec différents acteurs (UE, UA, Nations unies et société civile africaine, parlementaires et organisations régionales).

La *communication de la Commission sur le dialogue UE-Afrique* (juin 2003) a pour objectif d'« ouvrir la voie à la reprise de rencontres de dialogue politique de haut niveau » et appelle de ses vœux « de nouvelles modalités de dialogue et de coopération UE-Afrique ». Les propositions qu'elle a énoncées constituent de nombreuses pistes en ce sens pour le groupe de travail de l'UE sur l'Afrique. L'une d'entre elles consisterait à nommer un envoyé spécial de l'UE auprès de l'UA. Opérant à partir d'Addis-Abeba, ce représentant ferait fonction de médiateur, et offrirait un mécanisme permettant de renforcer la cohérence au sein du dialogue UE-Afrique, et aux différents niveaux d'engagement international, régional, national et local.

Complémentarité des processus à l'échelon de la région et du continent. A défaut d'existence d'une organisation régionale efficace dotée de compétences dans une zone de troubles et capable de contribuer à la prévention des conflits, comme c'est le cas dans la région des Grands Lacs, l'UA et les Nations unies demeurent les institutions appropriées pour assurer cette tâche. De la même façon, pour assurer la complémentarité et éviter la duplication des efforts des organisations régionales, l'UA peut utilement faire la liaison entre les organismes régionaux, dans le cadre d'un agenda en faveur de la paix et de la sécurité à l'échelle du continent. Cette démarche est toutefois rendue complexe par le nombre des CER, la diversité de leurs

mandats, leurs capacités d'absorption limitées et les différences d'engagements politiques et financier des États membres. L'UE est un partenaire naturel pour l'UA, dans son action en faveur d'une certaine cohérence dans ce cadre et d'un agenda de paix et de sécurité commun en Afrique.

Dans le prolongement des modalités convenues dans la Déclaration de Ouagadougou sur le terrorisme, les allocations du FED (en faveur des projets de développement traditionnels, du maintien et de la construction de la paix), et des accords conclus au titre de Cotonou en matière de commerce et d'assistance, l'UE pourrait contribuer à l'harmonisation des politiques et des compétences au sein de l'UA et d'autres institutions africaines. Elle pourrait, par exemple, établir un mécanisme de coordination des donateurs sous l'égide de l'UA à Addis-Ababa, afin d'améliorer la coordination des dépenses entre les organisations régionales, au bénéfice des opérations de soutien de la paix et autres opérations transsectorielles (armes légères, économies de guerre et terrorisme, notamment).

Un mécanisme de ce type étant approuvé, l'UE pourrait entamer un dialogue sur le couplage des activités de maintien de la paix dans le cadre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, faisant intervenir toutes les parties concernées (UE, ONU, OTAN, OSCE, UA et CER).

Tableau 1 Programmation régionale du 9^e FED

Regions	Afrique de l'Est, Afrique australe et océan Indien	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	Afrique australe
Pays	Angola, Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.	Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad, Sao Tomé-et-Principe	Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.
Organisations leaders pour la mise en œuvre régionale	Comité de coordination interrégional (IRCC), l'IGAD jouant un rôle directeur dans la réalisation de l'étude de faisabilité pour la prévention des conflits.	Cedeao	CEEAC	SADC
Allocation de ressources pour les secteurs hors concentration (prévention des conflits inclus)	10-15 % d'une enveloppe globale de 223 millions d'euros.	35 millions d'euros dans une enveloppe globale de 235 millions d'euros.	5 à 10 % d'un montant total de 55 millions d'euros.	Le PIR pour l'Afrique australe ne prévoit pas explicitement d'actions de prévention des conflits, bien que celles-ci puissent être mises en œuvre dans le cadre de l'enveloppe pour secteurs hors concentration.
Avancement	Recrutement en cours d'un consultant chargé d'effectuer une étude destinée à aider le Comesa et l'IGAD à définir une stratégie de prévention des conflits pour la région. L'étude sera suivie d'un atelier régional pour les différentes parties prenantes, il examinera les conclusions principales et proposera des actions de soutien par la CE. Le PIR sera opérationnel fin 2004.	En principe, la préparation de ce programme régional sera précédée d'une évaluation du projet du 8 ^e FED. Toutefois, la possibilité de mener en parallèle l'évaluation et l'étude du 9 ^e FED avant la fin de 2003 est envisageable.	Un consultant engagé pour effectuer une étude destinée à aider la CEEAC à définir une stratégie de prévention des conflits pour la région, et à recenser des actions susceptibles de bénéficier du soutien de l'UE. L'étude sera en principe achevée fin 2003. Le PIR serait opérationnel dès le premier trimestre de 2004.	

Soutenir la capacité institutionnelle régionale

Absorption et rétention de compétences. Le défaut de capacités des CER africaines s'est avéré un des obstacles majeurs au renforcement de leur rôle en matière de paix et de sécurité sur le continent. L'UE a apporté un soutien général aux structures administratives, au secrétariat de la SADC notamment, et à des structures régionales investies d'un mandat de prévention des conflits clairement défini, par exemple au mécanisme de prévention des conflits de la Cedeao. Alors que ce soutien est vivement attendu, l'UE a eu tendance par le passé à axer ses actions de renforcement des capacités sur des solutions technocratiques (systèmes de téléphonie ou de bases de données de haute technologie) au lieu d'assurer le transfert et l'absorption de compétences et d'expériences au sein des institutions africaines. Ainsi, depuis la création de la Cedeao, rares sont les réalisations sur le terrain permettant de rendre le mécanisme opérationnel.

Une alternative pour l'UE serait d'allouer des fonds du FED pour former du personnel à la théorie et à la pratique de la prévention des conflits, leur apprendre notamment à intégrer une approche sensibilisée à la problématique des conflits dans les actions en matière de stratégie, de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation. L'aptitude à analyser les questions de genre, de réforme du secteur de la sécurité, de réforme de l'administration civile et judiciaire est également essentielle. Le recrutement, la rémunération et la rétention des personnels compétents est toutefois le principal écueil à surmonter, et tant que les CER ne pourront offrir des salaires et des avantages concurrentiels, les personnels compétents continueront à grossir les rangs des institutions internationales et nationales. La solution à ce problème passe en fait par un soutien financier et par l'engagement de la communauté des bailleurs de fonds à assurer ce soutien.

L'équilibre entre capacité en matière de gestion des crises et prévention des conflits à long terme. La gestion des crises est un point essentiel dans la prévention des conflits. La Cedeao et la SADC sont les seules CER africaines dotées de capacités de maintien de la paix, et celles-ci sont dues en grande partie à l'engagement politique et financier des pays leaders, le Nigeria et l'Afrique du Sud. La Facilité opérationnelle de soutien de la paix, à financer par des fonds « prélevés » sur les financements FED par pays, a été approuvée par l'assemblée de l'UA à Maputo, et elle est actuellement à l'étude au sein du Conseil conjoint ACP-UE.

Pour l'heure, ce type d'approche destinée à mobiliser des fonds au profit d'une force africaine de maintien de la paix est approprié. Malgré tout, les fonds risquent d'être détournés d'autres besoins essentiels en termes de

développement. Tant que la prévention des conflits ne sera pas liée au développement à long terme, l'UE et l'Afrique se verront inévitablement contraintes de gérer et non de prévenir les crises. L'équilibre précaire entre impératifs de sécurité et de développement reste difficile à atteindre, d'autant plus qu'il varie au cas par cas. Il est nécessaire de procéder à une évaluation précise pendant l'élaboration des PIN et des PIR, afin de mesurer l'impact de tout détournement de ressources FED des besoins « traditionnels » de développement. On pourra alors envisager des stratégies pour atténuer de tels effets.

Renforcement de la planification régionale en matière de prévention des conflits

Une approche multisectorielle et régionale de la prévention des conflits. Une approche intégrée de la prévention des conflits

Encadré 6 Étude de cas sur la lutte contre la prolifération des armes légères à l'échelon régional

Du point de vue de la sécurité, les gouvernements africains ont un intérêt commun à endiguer la prolifération des armes légères. La région de la SADC compte parmi les plus gravement affectées par la prolifération et le trafic illicite des armes légères. La disponibilité et la circulation de ces armes constituent l'un des facteurs principaux alimentant les conflits, la criminalité, les atteintes aux droits de l'homme et le sous-développement dans la région.

Par l'intermédiaire de la SADC, l'UE a soutenu une initiative de coopération régionale pour réduire le trafic transfrontalier des armes légères et de la drogue. En 1999, le conseil de la SADC a adopté le programme « Prevention and combating of illicit trafficking in small arms and related crimes ». Ce programme prévoyait l'engagement des États membres à combattre efficacement la criminalité transfrontalière armée, à réduire et à contrôler les flux d'armes illégales et à instaurer une politique régionale de contrôle des armes légères. L'agence régionale chargée de cette mise en œuvre est la Southern African Regional Police Cooperation (SARPCO).

Ce programme a amené les pays de la SADC à signer un protocole sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres matières connexes. Les pays signataires se sont donc volontairement engagés à établir des groupes interinstitutionnels relevant de la police, des affaires militaires, des douanes, de l'immigration (affaires intérieures), des affaires extérieures et d'autres offices concernés afin d'améliorer la coordination des politiques, le partage de l'information et les analyses effectuées à l'échelon national sur les armes à feu, les munitions et matières connexes.

L'UE a apporté un soutien financier, technique et politique à cette initiative. Un groupe conjoint UE-SADC sur les armes légères, créé en 1999, se réunit deux fois par an pour encourager les initiatives régionales et s'entendre sur la façon de renforcer la coopération en matière d'initiatives dans ce domaine.

implique l'établissement d'un lien entre agendas régionaux de paix et de sécurité, et gestion des crises, commerce et coopération au développement à l'échelon régional. En conséquence, il pourrait être nécessaire, par exemple, de réaliser des évaluations de l'impact des accords de partenariat économiques régionaux sur les conflits. Une approche tous azimuts de la prévention des conflits s'intéresse aussi à des questions transsectorielles au plan régional, en particulier à la prolifération des armes légères ; à la réforme du secteur sécuritaire ; au processus de désarmement, de démobilisation et de reconstruction ; à la réforme judiciaire, et aux économies de guerre. Au sein de l'UE, la responsabilité de ces différents aspects incombe actuellement à différents organes institutionnels, couvrant plusieurs piliers. La nomination d'un conseiller spécial de l'UE pour l'Afrique (comparable à celui des Nations unies), chargé d'aider à la coordination des questions relevant de la politique extérieure et de défense commune, de la DG du commerce, d'ECHO, et la DG du développement, entre les différents piliers, serait un mécanisme utile permettant de mener cette tâche à bien.

Coopération régionale transfrontalière. Les dynamiques transfrontalières ont une grande influence sur la croissance économique en Afrique, sur la coopération politique et économique, et constituent par conséquent un élément clé de la prévention des conflits. La coopération militaire transfrontalière en matière d'inspections militaires, de douanes, de commerce, d'infrastructures, de tourisme, d'énergie et de trafic illicite d'armes légères, de drogue, de personnes et de ressources naturelles devrait être intégrée dans toute stratégie nationale ou régionale. L'UE pourrait utilement s'appuyer sur sa propre expérience et la partager, en renforçant des capacités locales pour la coopération à la sécurité transfrontalière.

Les structures régionales des PIR. Le découpage géographique des régions par l'UE pour la prospective et la programmation présente plusieurs inconvénients dans l'optique d'une approche régionale de la prévention des conflits. En effet, certains pays, la République démocratique du Congo et Maurice notamment, relèvent de deux programmes, alors que certains PIR couvrent plusieurs CER (par exemple, le PIR pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'océan Indien concerne quatre CER distinctes : SADC, Comesa, EAC et CEEAC). À l'inverse, la région des Grands Lacs, malgré de nombreux conflits régionaux, n'a pas de PIR spécifique (ce qui est dû en partie à l'absence d'une CER efficace). Il en résulte que le financement de mesures de prévention des conflits, dans la région des Grands Lacs, provient de différentes « enveloppes régionales », ce qui compromet la conception d'une stratégie cohérente pour cette région.

C'est la raison pour laquelle l'UE doit se montrer un observateur attentif des efforts déployés par l'Afrique (au sein de l'UA et des CER) pour rationaliser les structures régionales et être en mesure, aussi souvent que nécessaire, d'ajuster ses propres programmes régionaux de façon réactive. L'UE serait de la sorte mieux à même d'aider les États africains à créer des institutions régionales fortes et cohérentes, qui soient aptes à remplir convenablement leurs mandats politiques et économiques. Il est également nécessaire de procéder à des couplages entre les programmes régionaux, pour faire en sorte qu'ils captent la dynamique des conflits qui sévissent dans les zones des PIR.

Cohérence entre stratégies nationales et régionales. Si l'information passe mal des stratégies régionales aux stratégies nationales, et vice versa, les PIR ne pourront pas avoir une influence optimale. Plusieurs options permettent d'assurer la liaison entre l'échelon national et l'échelon régional :

- Favoriser la cohérence politique entre les États membres de l'UE, la Commission européenne, les institutions africaines et la communauté internationale. La diversité des intérêts de politique étrangère et des liens historiques qu'entretiennent les différents États européens avec les régions d'Afrique influent sur l'engagement de politique étrangère, les priorités en matière de coopération au développement et le choix des modalités d'aide. Il s'agit là d'un obstacle de taille à la conception de stratégies régionales cohérentes. Ainsi, l'absence de cohérence politique dans la région des Grands Lacs a constitué un obstacle à la résolution des conflits régionaux. La Conférence de la région des Grands Lacs, annoncée pour 2004 et approuvée lors du sommet de Maputo et du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » de juillet, fournit une chance majeure pour surmonter certains obstacles, sous réserve que le processus implique la participation la plus large possible.³

- **Entreprendre des analyses de terrain cohérentes et partagées.** De nombreux bailleurs de fonds et institutions africaines estiment avoir une compréhension insuffisante des conflits régionaux en Afrique. Acquérir cette connaissance en analysant les conflits est la première et la principale étape sur la voie de la formulation de réponses susceptibles d'avoir des effets positifs. La présence limitée des donateurs sur zone amplifie l'absence d'analyses de terrain. L'UA et les CER pourraient s'avérer des partenaires plus efficaces en remplissant ce rôle. L'UE et ses États membres pourraient soutenir les institutions africaines en ce sens et faciliter la communication entre les différentes institutions. Les 10 millions d'euros en faveur du Centre de gestion des conflits de l'UA pourraient être affectés au soutien de la présence locale de l'UA, au Burundi ou à Madagascar, par exemple. Il conviendrait également de

procéder à une évaluation de la façon dont les mécanismes d'alerte rapide au sein de l'UE (notamment la liste d'alerte de l'Unité de planification et d'alerte rapide) et en Afrique (par exemple, l'Ecowatch en Afrique de l'Ouest) pourraient s'intégrer dans les politiques et les pratiques nationales, régionales et continentales.

- **Soutenir le rôle des chefs de missions.** Le rôle des chefs de mission doit être réévalué puisqu'ils assurent pour l'UE les liaisons entre les stratégies régionales et nationales. L'instauration d'un dialogue plus régulier entre les chefs de mission et les représentants importants de l'UE et de l'UA, tel que proposé dans la communication de la Commission sur le dialogue UE-Afrique (juin 2003) constituerait un progrès dans ce sens. Les mécanismes devraient aussi être intégrés dans les évaluations à mi-parcours prévues en 2004, afin d'évaluer les synergies entre les programmes de prévention des conflits nationaux et régionaux.

Faire appel à la société civile et aux réseaux locaux des États pour promouvoir la paix et le développement

La société civile représentative et légitime, y compris l'économie parallèle, les réseaux religieux et ethniques, les ONG spécialisées, les initiatives de paix émanant de la base et les médias, est susceptible d'assumer une fonction importante en matière de consultation

et de contrôle, pour l'État à proprement parler et pour les systèmes régionaux. Les acteurs de la société civile peuvent, pour la première fois, être associés aux processus de dialogue politique dans le cadre de l'Accord de Cotonou. La Commission européenne a aussi organisé des consultations des intervenants régionaux avec les acteurs des gouvernements et de la société civile, pour informer et discuter des priorités de la programmation nationale et régionale. L'identification des acteurs régionaux pertinents, le recensement des méthodologies appropriées pour les consultations régionales, et les modalités pratiques de la participation de la société civile rencontrent encore certaines difficultés qui doivent toutefois être résolues.

L'UE pourrait le cas échéant apporter un soutien important à la constitution de réseaux régionaux et de capacités de groupes d'acteurs non étatiques de même obédience, en appui à des organisations régionales officielles. Cette démarche pourrait inclure des organisations de la société civile (par exemple le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest, Waansa), des parlementaires (notamment le réseau AMANI pour les élus de la région des Grands Lacs au sens large), des entreprises locales, des syndicats et des associations des gouvernements locaux.

Le décaissement de fonds du FED, y compris ceux des PIR, aux fins d'allocation à la société civile, a marqué une avancée impor-

Encadré 7 Engagement de la société civile avec la Cedeao en faveur de la paix et de la sécurité régionales Lulseged Abebe, Interim Report on the Consultation, International Alert, juin 2003

En juin 2003, une consultation sur le renforcement des capacités humaines en matière de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et de la société civile d'Afrique de l'Ouest a eu lieu à Abuja, Nigeria. Organisée par le secrétariat exécutif de la Cedeao, le Centre pour la démocratie et le développement et International Alert, elle a réuni des hauts responsables des institutions de la Cedeao, des représentants de la société civile, des experts, des universitaires, et des représentants des agences donatrices bilatérales et multilatérales. Les participants ont souligné l'imbrication des conflits en Afrique de l'Ouest, concluant à la nécessité d'une réponse régionale collective. Ils ont convenus de la mise en place d'un certain nombre de mécanismes destinés à renforcer l'engagement de la société civile aux côtés de la Cedeao sur les questions relatives à la sécurité des personnes.

Ces mécanismes sont les suivants :

- la revue des processus d'accréditation de la société civile pour la Cedeao ;
- la création d'un bureau de la société civile qui ferait partie du secrétariat exécutif de la Cedeao ;
- la création d'un secrétariat de la société civile indépendant pour faciliter les rapports entre les organisations de la société civile

d'Afrique de l'Ouest et les institutions de la Cedeao ;

- la création d'une Assemblée des peuples régulière pour les peuples et les organisations de l'Afrique de l'Ouest ;
- un groupe de travail commun Cedeao-société civile chargé de développer un projet stratégique visant à garantir la sécurité en Afrique de l'Ouest et un projet de mobilisation opérationnel et des ressources pour exécuter cette stratégie ;
- la popularisation de la Cedeao dans la conscience des peuples Afrique de l'Ouest, en particulier chez les jeunes ;
- la promotion dynamique d'une citoyenneté communautaire par la Cedeao, les États membres et les organisations de la société civile .

Un comité de pilotage, composé de deux représentants de la Cedeao et de neuf représentants de la société civile, a été créé pour institutionnaliser les relations entre la Cedeao et la société civile avant la fin de l'année.

(Pour de plus amples informations, voir le rapport intérimaire sur le site : http://www.international-alert.org/pdf/ECOWAS_interim_report.pdf)

tante⁴. La Commission européenne pourrait maintenant envisager la constitution d'un fonds en faveur des acteurs non étatiques, pour des activités spécifiques liées à la prévention des conflits en Afrique subsaharienne. Une initiative de ce genre pourrait dégager un fort potentiel, à condition que les directives et les procédures soient accessibles et faciles à appliquer. Des exemples de participation de la société civile à des institutions régionale africaines peuvent permettre de tirer des leçons intéressantes en la matière (encadré 7).

Les prochaines étapes : des idées à la pratique

Quelle est donc la meilleure façon pour l'UE d'apporter son soutien à l'agenda africain de paix et de sécurité, en particulier, à l'échelon régional ? Les prochaines étapes de l'exercice de programmation des PIR fournissent une occasion idéale pour agir en ce sens et mettre en application certaines des idées déjà énoncées. À toutes fins utiles, cette section finale expose de quelle manière pourrait être réalisée une approche régionale holistique conjointe de la prévention des conflits pour être réalisée.

Principes fondamentaux d'une approche régionale de la prévention des conflits

Ce document a défendu l'idée que les représentants officiels devaient garder à l'esprit certains éléments dans leur approche de la prévention des conflits, et s'efforcer de les intégrer dans leur programmation régionale :

- *le nouveau contexte politique* des relations de l'Afrique avec la communauté internationale, et l'intérêt général croissant pour une résolution des conflits, qui a engendré une *ouverture* unique pour la mise au point de programmes de prévention des conflits graves ;
- *le nouveau cadre institutionnel africain* pour la prévention des conflits, qui se met en place rapidement, de manière intégrée à la fois au niveau continental et régional, et qui recueille la confiance croissante de la communauté internationale ;
- *le cadre de politique de l'UE* en faveur de la prévention des conflits, doté désormais d'une série d'instruments éprouvés et très élaborés.

De plus, *la pensée actuelle en matière de stratégies de prévention des conflits* souligne l'importance d'une approche intégrée des différents éléments primaires :

- *causes et symptômes* des conflits, ces deux aspects devant être soigneusement recensés et traités ;

- *interconnexions*, couplage des actions au niveau continental, régional, national et local ;
- *acteurs*, promotion de la participation et de l'appropriation par la double implication des acteurs étatiques et non étatiques ;
- *secteurs*, intégration des approches en ce qui concerne les questions transsectorielles présentant de fortes implications conflictuelles régionales, tels le commerce illicite des armes légères et des matières premières, le terrorisme et le crime organisé ;
- *emploi de tous les instruments disponibles*, toute stratégie d'ensemble devant comporter des mesures de diplomatie, de coopération au développement, de politique économique, commerciale et sociale, d'assistance humanitaire, et en dernier ressort, des instruments militaires.

Programmes indicatifs régionaux et nationaux

D'un point de vue pratique, l'étape suivante concrète consiste généralement à s'inspirer des orientations des PIR et à les traduire en des programmes et des stratégies de prévention des conflits pour la région entière. L'ossature de ces programmes consistera à soutenir le développement de capacités des organisations régionales en Afrique, pour leur permettre d'agir en première ligne, en faveur de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits dans la cadre de l'agenda de paix et de sécurité de l'UA. Bien que l'ampleur des PIR soit insuffisante pour financer des opérations militaires de maintien de la paix en tant que telles, des activités complémentaires (notamment le renforcement de capacités aux fins de prévention des conflits, et la formation au sein des organisations régionales) seraient envisageables. Dans le prolongement de ce qui précède, il conviendrait également d'examiner des questions plus vastes (qui reflètent la variété des niveaux, des acteurs et des secteurs concernés, et des instruments disponibles) et de les intégrer à la stratégie de soutien aussi souvent que possible.

Élargir le champ des questions à résoudre et à inclure dans une stratégie de soutien

Conflits suscités par des tensions au sujet des ressources naturelles. L'introduction de mécanismes de résolution des conflits, au niveau régional et sous-régional, relatifs à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier l'eau, le bétail, les minerais et le bois, pourrait être d'une grande importance dans des régions où il est communément admis qu'elles constituent des sources de conflits en puissance. Cette démarche pourrait intervenir dans le cadre des initiatives nationales et internationales en cours, par

exemple le processus de Kimberley, l'initiative de transparence pour les industries extractives (EITI) et le panel de rapports d'experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la République démocratique du Congo.

Coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Des opportunités en matière de coopération régionale et sous-régionale concernant la lutte contre le terrorisme, dans une perspective de prévention et de construction de la paix, sont susceptibles de se produire, et elles pourraient utilement bénéficier d'un soutien. Celui-ci pourrait provenir, par exemple, de organisations régionales africaines et de leurs États membres, sous forme de renforcement des contrôles frontaliers, de partage de l'information et du contrôle des transferts financiers.

Participation des acteurs non étatiques. L'UA et le NEPAD soulignent le rôle précieux que les acteurs non étatiques peuvent jouer dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits dans différentes régions. L'Accord de Cotonou encourage aussi un tel engagement. Les acteurs non étatiques sont confrontés à des difficultés spécifiques dans leurs rapports et dans la coopération avec les structures officielles ; il faudrait donc faire un effort particulier pour comprendre leurs besoins et y répondre de façon constructive et souple. Avec le soutien des délégations, l'UE pourrait soutenir ce processus en dressant un inventaire des acteurs non étatiques au plan régional, afin d'évaluer leur importance numérique, leurs activités, et leur représentativité, afin de mieux les inclure dans les plans et la mise en œuvre des PIN et des PIR.

Corrélation commerce-conflit. La coopération commerciale régionale fait partie intégrante de tout PIR. La corrélation entre les mesures d'intégration commerciale au niveau de la région, et la prévention et la résolution des conflits devrait toutefois être mieux analysée. Alors qu'il est clair que l'intégration économique peut encourager une coopération accrue entre pays et être un facteur de stabilisation, à la fois entre eux et sur le plan intérieur, la libéralisation du commerce peut, paradoxalement, avoir un effet négatif sur la stabilité économique.

Ainsi, la suppression des tarifs douaniers consécutive à l'intégration dans un nouveau bloc régional est susceptible d'entraîner une diminution des revenus pour un pays étroitement dépendant des tarifs douaniers. Réaliser des évaluations de l'impact sur les conflits des accords de partenariat économique régionaux ou mettre en place des mécanismes de compensation pour les pertes dues à l'intégration régionale sont deux exemples parmi d'autres de mesures propres à atténuer les effets négatifs éventuels de la libéralisation économique sur la prévention ou la résolution de conflits armés.

Faire en sorte que les PIR réalisent leurs objectifs de prévention des conflits

Différentes actions dans trois domaines permettraient d'aider les CER et la Commission à faire en sorte que le processus PIR soit à la hauteur de ses objectifs de prévention des conflits. En premier lieu, les révisions à mi-parcours du FED, prévues pour 2004, devraient donner l'occasion d'analyser à la fois les PIN et les PIR du point de vue de leur sensibilisation à la problématique des conflits et de leur cohérence régionale. Des ateliers régionaux pourraient être organisés en 2004 selon le modèle du Programme pour l'Afrique de l'Est, pour à la fois faciliter cette évaluation et promouvoir la mise en œuvre des stratégies de prévention des conflits de l'UE, des organisations régionales et d'autres bailleurs et ONG locales ou internationales.

En deuxième lieu, des efforts sont requis pour *développer des capacités* de prévention des conflits et pour diffuser des approches de sensibilisation à la problématique des conflits (y compris des formations) conçues spécialement à l'intention du personnel des secrétariats des CER, des délégations de l'UE (y compris les chefs de missions) et de la Commission basés à Bruxelles. La Commission pourrait être chargée de cette tâche, seule ou conjointement avec d'autres organisations impliquées (ONU, UA et ONG).

En troisième lieu, il serait bon de dresser des *relevés d'indicateurs relatifs aux conflits*. À l'instar des inventaires des causes profondes des conflits établis par la Commission, on pourrait définir des indicateurs permettant d'évaluer les perspectives régionales de paix et de sécurité dans des contextes particuliers. De la même manière, on pourrait procéder à des évaluations périodiques, afin de surveiller la dynamique des conflits dans différentes régions.

Articuler les PIR avec d'autres instruments et institutions disponibles

Autres instruments financiers

Outre les PIR et les PIN, des lignes budgétaires spécifiques, de même qu'une aide humanitaire, peuvent tenir un rôle de premier ordre dans le soutien accordé aux stratégies de prévention des conflits régionaux. Il conviendrait toutefois d'évaluer avec soin les implications et les incidences au plan régional des activités conduites au titre de ces instruments.

De la même manière, il conviendrait d'accorder une attention croissante à l'emploi d'instruments UE relatifs à la justice et des affaires intérieures, car ils peuvent contribuer au traitement des questions transfrontalières, telles que le trafic d'êtres humains, de drogue, d'armes légères ou le blanchiment d'argent.

Dialogue politique

Les différents cadres du dialogue entre la Commission européenne et ses homologues africains devraient prendre la mesure des dimensions régionales des conflits, à la fois en termes d'analyse des conflits et de résolution des conflits. Comme il en a toujours été dans les dialogues entre des entités régionales (Cedeao, IGAD, SADC, CEEAC), le besoin est patent de mieux incorporer la dimension régionale dans d'autres forums multilatéraux, par exemple dans le dialogue UE-Afrique ou le G8, de même que dans les dialogues bilatéraux avec chaque pays individuellement. Ces considérations devraient aider les parties concernées à examiner les articulations existantes et potentielles entre les groupements régionaux en Afrique, et les institutions continentales et mondiales investies de mandats en matière de prévention et de gestion des conflits (par exemple UA et ONU). Cet élément structurel est d'une importance capitale.

Pour garantir le succès des efforts en faveur de la paix et de la sécurité à l'échelle du continent, il est nécessaire d'étendre les actions à caractère régional et de les coordonner avec les initiatives entreprises à l'échelle du continent, de façon à en assurer la complémentarité et à éviter les doublons. Cette situation est rendue d'autant plus difficile que le nombre de CER est élevé, et que les différences sont profondes dans les mandats, les capacités et l'engagement politique des États membres. L'UE pourrait assumer un rôle important en appuyant le développement de mécanismes d'harmonisation des politiques, des compétences et des processus au sein de l'UA et des autres institutions africaines.

Enfin, les fonctionnaires de la CE, à la fois sur le terrain et à l'administration centrale, devraient être plus étroitement associés au travail des représentants spéciaux du Conseil investis d'un mandat régional (par exemple, région des Grands Lacs, fleuve Mano). Des membres de l'administration centrale ou des délégations devraient systématiquement accompagner ces envoyés pendant leurs missions.

Assurer la complémentarité avec les autres donateurs

Les interventions de la CE, déjà engagées ou à venir, en matière de prévention des conflits, devraient être étroitement coordonnées avec les autres donateurs, en particulier avec les États membres de l'UE, afin que toutes les synergies possibles soient exploitées. Ainsi, l'expertise et les ressources des États membres pourraient s'avérer extrêmement utiles, par exemple dans le cadre d'opérations militaires visant à soutenir des opérations régionales de soutien de la paix, pour le transfert de compétences en gestion de projets (notamment la gestion de fonds dans un souci de transparence des opérations) et en gestion de crises.

Notes

1 *En Bref* est le fruit d'un effort de collaboration unique associant le savoir de l'ECDPM sur les relations ACP-UE (James Mackie & Adam Higazi), et l'expertise d'International Alert en matière de prévention des conflits (Lindsay Alexander & Andrew Sherrif) et les idées d'un membre (Javier Niño Perez) de l'unité « prévention des conflits » de la DG des relations extérieures de la Commission européenne. Une version antérieure provisoire contenant certaines parties de ce document avait été produite par Tehri Lethinen de l'ECDPM. Les idées exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient constituer une prise de position officielle de leurs employeurs. L'ECDPM remercie vivement la direction générale de la coopération au développement belge pour le soutien financier apporté à ce travail.

2 Il s'agit d'une partie d'un don total de 12 millions d'euros. Le solde de 2 millions d'euros sera affecté au développement institutionnel dans le cadre de la transformation de l'OUA en UA.

3 Le Mozambique illustre parfaitement la manière dont la cohérence politique entre acteurs internationaux et régionaux peut appuyer la transition d'un État affecté par des conflits à une situation de paix stable. La coalition mondiale en appui à la gestion de la crise au Libéria constitue un autre exemple significatif.

4 Voir, entre autres, Manuel à l'usage des acteurs non étatiques du Secrétariat des ACP et de l'ECDPM sur l'accès aux fonds du FED, à paraître.

Acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique	FED	Fonds européen de développement
ASF	Force africaine prépositionnée	FOSP	Facilité opérationnelle de soutien à la paix
CE	Communauté européenne	IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale	MAEP	Mécanisme africain d'examen par les pairs
CER	Communauté économique régionale	MRR	Mécanisme de réaction rapide
CMC	Conflict Management Centre	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
COMESA	Marché commun pour l'Afrique australe et orientale	ONG	Organisation non gouvernementale
CSSDCA	Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique	ONU	Organisation des Nations unies
DG	Direction générale (de la Commission européenne)	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
DG Dev	Directorate General for Development	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
DG Relex	Directorate General for External Relations	OUA	Organisation de l'unité africaine
DG Trade	Directorate General for Trade	PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
DSP	Document de stratégie par pays	PIN	Programme indicatif national
DSR	Document de stratégie régionale	PIR	Programme indicatif régional
EAC	East African Community	RDC	République démocratique du Congo
ECHO	Office d'aide humanitaire (de la Communauté européenne)	SADC	Communauté économique de l'Afrique australe
		UA	Union africaine
		UE	Union européenne

Liens utiles

Africa Peace Forum : www.amaniafrika.org

COMESA : www.comesa.int

Conflict Prevention Associate :
www.conflict-prevention-associates.org

ECCAS-CEEAC : www.ceeac-eccas.org

ECDPM : www.ecdpm.org

ECOWAS : www.ecowas.int

Euforic - Europe's Forum on International Cooperation :
www.euforic.org

European Peacebuilding Liaison Office : www.eplo.org

Inter-Africa Group : www.interafrica.org

International Alert : www.international-alert.org

International Crisis Group : www.crisisweb.org

Institute for Security Studies, South Africa : www.iss.co.za

ISIS Europe : www.isis-europe.org

SADC : www.sadc.int

Saferworld : www.saferworld.org.uk

Union africaine : www.africa-union.org

Union européenne : www.europa.eu.int

Lectures complémentaires :

Secrétariat ACP et ECDPM. 2003. *L'Accord de Cotonou. Manuel à l'usage des acteurs non étatiques.*

Africa Peace Forum, Centre for Conflict Resolution (Ouganda), Consortium of Humanitarian Agencies (Sri Lanka), FEWER, International Alert et Saferworld. À paraître. *Resource Pack on Conflict-Sensitive Approaches.*

AMANI Forum (The Great Lakes Parliamentary Forum on Peace), avril 2002, *A Conflict Map of Kenya - an Overview of the Conflict Situation in Kenya: Issues, Extent & Effect*

Bayne, S., 2001, *The European Union's Political and Development Response to Somalia*, ECDPM Discussion Paper No. 25, Maastricht : ECDPM.

Bayne, S. 2003, *Conflict Prevention in BOND publication: Europe & the World: Essays on EU Foreign, Security and Development Policy*, Londres: British Overseas NGOs for Development.

Bourque, A and P Sampson. 2001. *The European Union's Political & Development Response to the Democratic Republic of Congo*, ECDPM Discussion Paper No. 28. Maastricht : ECDPM.

Bossuyt, J. 2000. *Comment organiser le dialogue avec les nouveaux acteurs?* Notice de gestion des politiques de développement 13. Maastricht : ECDPM.

Le Courrier, 2003. Dossier « *Réhabilitation post-conflit* », n° 198, mai-juin.

Da Camara, S., T. Lehtinen, A. Sherriff et J. Bossuyt. 2001. *The EU's Response to Conflict Affected Countries: Operational Guidance for the Implementation of the Cotonou Agreement*. Discussion Paper No. 31. Maastricht : ECDPM et International Alert.

Da Cãmara, S. 2001. *The European Union's Political and Development Response to Rwanda*. ECDPM Discussion Paper No. 27. Maastricht : ECDPM.

Da Cãmara, S & P Magalhães Ferreira. 2001. *The European Union's Political and Development Response to Burundi*. ECDPM Discussion Paper No. 29. Maastricht : ECDPM

Déclaration de Ouagadougou sur le terrorisme. 2002. Annexe 1 au communiqué final : rencontre ministérielle Afrique-Europe, Ouagadougou, Burkina Faso, 28 novembre 2002. Bruxelles : Conseil de l'Union européenne.

European Peacebuilding Liaison Office. 2002. *Building Conflict Prevention into the Future of Europe: Conference Report and EPLO Position Paper on the European Convention and Conflict Prevention*. 14 novembre, Bruxelles.

InterAfrica Group, Africa Peace Forum & Saferworld, Focus Newsletter - *The EU and peace building efforts in the Horn of Africa*. Londres : Saferworld.

International Alert et Saferworld, en association avec le ministère italien des affaires étrangères, octobre 2003. *EU Conflict Prevention, Management and Resolution in Africa*. Londres.

International Alert et Saferworld, en association avec EPLO. 2003. *Ensuring Progress in the Prevention of Violent Conflict: Priorities for the Greek and Italian EU Presidencies*. Londres.

Kivimäki, T. et L. Laakso (éd.). 2000. *Greed, Grievance and Weak States: Overview of African Conflicts*. Helsinki: Department of Political Science & Department of Development Studies, université d'Helsinki.

Magalhães Ferreira P, and S Guimares. 2001. *The European Union's Political and Development Response to Guinea Bissau*, ECDPM Discussion Paper No. 30. Maastricht : ECDPM.

En Bref fournit des synthèses d'informations sur les principaux débats et activités qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération ACP-CE. Ces synthèses complémentaires sont issues des processus de consultation que l'ECDPM engage avec de nombreux acteurs étatiques et non étatiques dans les pays ACP et les pays membres de l'UE. L'ECDPM est une organisation non partisane dont l'objectif est de faciliter la coopération internationale entre les pays ACP et la CE. Les informations publiées peuvent être reproduites sans autorisation préalable, à condition cependant que la source soit mentionnée.

Pour le soutien qu'ils apportent à En Bref l'ECDPM remercie : les ministères des Affaires étrangères de Suède, de Finlande et des Pays-Bas, la Direction générale de la Coopération au développement en Belgique, l'Agence suisse pour la coopération et le développement et l'Instituto Português de Apoio ao Desenvolvimento au Portugal.

Centre Européen de gestion des politiques de développement
Onze Lieve Vrouweplein 21
NL-6211 HE Maastricht
Pays-Bas

Tél +31 (0)43 350 29 00 Fax +31 (0)43 350 29 02
info@ecdpm.org www.ecdpm.org

ISSN 1571-7550